Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260421-D30_03_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 20 avril 2026	Délibération N° 30-03-2026

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 21 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents :15

Votants : 18

Objet :

Désignation d'un correspondant incendie et secours

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Erwan DELSAUT.

Etaient présents : Mme Florence BAUDRY, M. Philippe BELZ, Mme Sophie BELLAY, Mme Stéphanie CAMBON, M. François CEBRON de LISLE, M. Erwan DELSAUT, M. Alexandre FERREIRA, M. Angelo GIGLIA, Mme Caroline LE BARON, M. Eddy LEMAITRE, Mme Laurence MONFORT, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme Lisa ROBIC, M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE, Mme Christine HOCHARD.

Absents excusés : Monsieur Guillaume BEDIN absent excusé ayant donné pouvoir à M. Alexandre FERREIRA, M. Philippe DELHAYE absent excusé ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, M. Julien GOSSE absent excusé ayant donné pouvoir à M. Philippe BELZ et M. David MARY.

La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, ainsi que les dispositions du Code général des collectivités territoriales, prévoient la possibilité pour les communes de désigner un correspondant incendie et secours parmi les membres du Conseil municipal.
Ce correspondant a pour mission de faciliter les relations entre la commune et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Il contribue notamment à :

- assurer le relais d'information entre la municipalité et le SDIS ;
- suivre les questions relatives à la prévention des risques, à la sécurité civile et aux secours ;
- participer à la réflexion sur les besoins en matière de protection incendie, de secours à la population et de gestion des risques ;
- accompagner la commune dans la mise en œuvre des actions de prévention et de sensibilisation.

La désignation d'un correspondant incendie et secours permet ainsi de renforcer la coordination locale en matière de sécurité civile et d'améliorer la prise en compte des enjeux de prévention et de protection des populations.

M. Erwan DELSAUT, Maire de PLOUHARNEL expose à l'assemblée que suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à cette désignation parmi ses membres. La présente délibération a pour objet de nommer le correspondant incendie et secours de la commune pour la durée du mandat municipal restant à courir.

Il propose la candidature suivante :

- M. Alexandre FERREIRA

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260421-D30_03_2026-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la désignation d'un correspondant incendie et secours :

- M. Alexandre FERREIRA

Autorise M. le Maire à signer tout document y afférent,

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Plouharnel, le 21 avril 2026,

Le Maire,
Erwan DELSAUT

